



N° 000105 /PR/ANBG/DG/DF

COMMUNIQUE

L'A.N.B.G. informe les usagers qu'elle a négocié et obtenu deux (2) clauses principales pour les étudiants boursiers Gabonais :

- **Gratuité des préinscriptions ;**
- **Interdiction d'exclusion ou de rétention de notes en cas de retard de paiement.**

La liste des établissements ayant déjà ratifié cette convention est disponible sur le site: www.anbg.ga et elle est mise à jour tous les mois en fonction des signatures obtenues.

Libreville le, 04 Février 2019

Le Directeur Général

